

Tarifs
Ecole Municipale de Musique
Année 2024/2025

	Tarifs hors commune		Tarifs Allevaradin					
	Paiement annuel	Paiement mensuel	Plein Tarif		QF < 700 €		Tarifs enfant pour famille ayant 3 enfants fiscalement à charge	
			Paiement annuel	Paiement mensuel	Paiement annuel	Paiement mensuel	Paiement annuel	Paiement mensuel
Formation musicale	367,00 €	41,00 €	115,00 €	13,30 €	65 €	7,20 €	84,00 €	10,20 €
Formation instrumentale	971,00 €	108,00 €	166,00 €	19,40 €	74,00 €	8,20 €	116,00 €	13,30 €
Location d'instrument	282,00 €	32,00 €	181,00 €	20,40 €	83,00 €	9,20 €	181,00 €	20,40 €
Piano et violon	971,00 €	108,00 €	378,00 €	43,00 €	150,00 €	17,40 €	257,00 €	28,60 €
Réduction Musiciens de l'Harmonie	- 61,20 €	- 6,80 €	- 61,20 €	- 6,80 €				
Réduction 2^{ème} instrument			- 12,25 €	- 1,40 €				

Délibération du 22 mai 2023

Le paiement par « Pass'Culture » et carte "Tatoo" est accepté.

L'inscription pour l'année scolaire 2024/2025 est définitive qu'après régularisation des éventuels impayés de l'année précédente.

Les frais d'inscription sont payés :

- en début d'année scolaire lorsque l'option d'inscription à l'année a été choisie,
- en début de mois lorsque l'option de paiement mensuel a été choisie.

L'inscription est pour l'année complète, en cas d'arrêt de la scolarité en cours d'année, aucun remboursement ne sera effectué ; de même, toute l'année scolaire commencée est due pour les familles ayant opté pour le paiement au mois.

Les élèves inscrits en cours d'année scolaire à l'école de musique « Noël REVOL » doivent acquitter les frais de scolarité à partir de 1^{er} jour du mois précédent la date d'admission (et non pas pour toute l'année).

Règlements :

- Aucun règlement ne sera accepté sur place. La facture sera établie par la mairie et le règlement s'effectuera auprès du Service Gestion Comptable du Touvet
- Vous pouvez opter pour le paiement en prélèvement annuel ou mensuel.